

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 548 à 562présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° À la fin de la deuxième phrase du premier alinéa, les mots : « de trois ans » sont remplacés par les mots : « d'un an ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'inciter à la négociation collective, les signataires de cet amendement proposent de réduire la durée du plan d'action à 1 an (contre 3 ans pour les accords), de façon à permettre un retour à la négociation chaque année.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	548	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	549	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	550	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	551	de	M.	François Asensi
Adt n°	552	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	553	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	554	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	555	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	556	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	557	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	558	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	559	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	560	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	561	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	562	de	M.	Gabriel Serville